

DEMANDE D'ENREGISTREMENT

PROJET PHARMAR A SAINT-PIERRE (97 410)



**INCIDENCES NOTABLES DU PROJET SUR
L'ENVIRONNEMENT**

CE DOSSIER A ETE REALISE AVEC L'ASSISTANCE DE :



SOCOTEC

SOCOTEC REUNION – AGENCE ENVIRONNEMENT & SECURITE

33 rue André Lardy

97 438 Sainte-Marie

La Réunion

☎ : 02.62.94.48.48

Intervenant SOCOTEC	Jean-Charles JOURDAIN Tel : 06 92 84 42 92 jean-charles.jourdain@socotec.com	Chef de projet
Intervenant SOCOTEC	Auriane PEYROT DES GACHONS Tel : 06 92 84 97 32 auriane.peyrotdesgachons@socotec.com	Ingénieure d'études

Date d'édition	Référence du rapport (chrono)	Nature de la révision	Rapport rédigé par	Rapport validé par
13/09/2022	2208REUY3000009R	Rapport initial	Auriane PEYROT DES GACHONS	Jean-Charles JOURDAIN

La reprographie de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sous réserve d'en citer la source.

SOMMAIRE

1. SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE	5
2. EFFETS NOTABLES QUE LE PROJET, Y COMPRIS LES EVENTUELS TRAVAUX DE DEMOLITION, EST SUSCEPTIBLE D'AVOIR SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE.....	7
2.1. INCIDENCE POTENTIELLE DE L'INSTALLATION	7
2.2. CUMUL AVEC D'AUTRES ACTIVITES.....	9
2.3. INCIDENCE TRANSFRONTALIERE	9
2.4. MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION.....	9

1. SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE

Le projet se situe-t'il :	oui	Non	Si oui, lequel ou laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		x	
En zone de montagne ?		x	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection biotope ?		x	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	x		Le projet se situe sur la commune de Saint-Pierre (97410)
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		x	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?		x	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondiale ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		x	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		x	Aucune zone humide n'a été identifiée dans le secteur du site.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	x		Le projet est soumis au Plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles de la commune de Saint-Pierre. Cependant, le projet n'est pas situé dans les zones définies dans le PPR.
Dans un site ou sur des sols pollués ? [Site répertorié dans l'inventaire BASOL]		x	Le site n'est pas référencé sur BASOL
Dans une zone de répartition des eaux ? [R.211-71 du code de l'environnement]		x	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	x		Il existe une nappe stratégique identifiée comme sensibles aux rejets par le SAGE 2016-2021 dans la zone de Pierrefonds. Les eaux pluviales et les eaux de voiries seront collectées dans un bassin et traitées dans un séparateur avant rejet.
Dans un site inscrit ?		x	

Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	oui	Non	Si oui, lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		x	La réglementation Natura 2000 ne s'applique pas dans les territoires d'Outre-Mer
D'un site classé ?		x	

2. EFFETS NOTABLES QUE LE PROJET, Y COMPRIS LES EVENTUELS TRAVAUX DE DEMOLITION, EST SUSCEPTIBLE D'AVOIR SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

2.1. Incidence potentielle de l'installation

Incidence potentielle de l'installation		oui	Non	NC	Si oui, décrire la nature et l'importance de l'effet
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements en eau ? Si oui, dans quel milieu ?		x		
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	x			Les sols du site seront imperméables.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	x			Une fois achevée les matériaux déblayés pour la construction du parking souterrain ne seront pas réutilisés.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		x		
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		x		Le site sera implanté sur une zone d'activité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?		x		La réglementation « Natura 2000 » ne s'applique pas dans les territoires d'Outre-Mer
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 6 du présent formulaire ?		x		

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		x		Le site se situe sur deux parcelles de type AUZp selon le PLU de la commune de St-Pierre. Les constructions, à usage d'activités diverses, industrie, artisanat, logistique, tertiaire et de service aux entreprises (restauration, hôtellerie, ...) sont autorisés sur ce type de parcelle.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	x			Le site est une ICPE. De ce fait, il est concerné par le risque incendie. Toutefois, des mesures de protection et de prévention seront mises en place pour le maîtriser.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	x			Risques de submersion marine et de retrait du trait de côte
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		x		
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	x			Le site est un entrepôt de stockage. Des rotations de poids lourds auront lieu quotidiennement pour les livraisons et expédition de produits.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	x			Les sources de bruits seront limitées à la circulation des véhicules sur le site et aux équipements de climatisation/froids. Une mesure du niveau de bruit et de l'émergence est effectuée dans les trois mois suivant la mise en service de l'installation.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		x		Le site ne stockera que du matériel médical et des médicaments.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		x		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		x		
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	x			Les rejets seront limités aux gaz d'échappement émis par le groupe électrogène de secours et la circulation des véhicules thermiques sur le site.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		x		Le site ne rejette pas d'eaux industrielles. Les eaux pluviales de voiries sont traitées à travers un séparateur avant rejet dans le réseau public. Les eaux sanitaires sont collectées et traitées par la STEP de Pierrefonds.

	Engendre-t-il des effluents ?		x		Le site ne rejettera pas d'eaux industrielles
Déchets	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	x			Seuls les déchets d'emballage seront présents. Ils seront stockés sur une benne sur voie imperméabilisée dédiée. L'établissement prend toutes les dispositions nécessaires pour faire gérer au mieux les déchets par des filières spécifiques.
Patrimoine/ Cadre de vie/ Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		x		
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements) notamment l'usage des sols ?		x		

2.2. Cumul avec d'autres activités

Le projet de construction d'un entrepôt de logistique PHARMAR se situe sur l'îlot 25C (parcelle CR 1152(p) et 1087) dans la ZAC Pierrefonds sur la commune de Saint-Pierre.

Le projet n'est pas entouré par d'autres projets existants ou approuvés. Cependant, deux entrepôts de stockage sont présents dans un rayon de 1km autour du site.

Les effets cumulés avec ceux de ces entreprises sont le trafic de poids lourds dans le secteur surtout au niveau de la rue Félix Leveueur.

En effet, outre les rejets liés à la circulation des véhicules, l'entrepôt de la société PHARMAR ne sera pas générateur d'autres émissions dans les milieux.

2.3. Incidence transfrontalière

Les incidences de l'installation ne sont pas susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontalière.

2.4. Mesures d'évitement et de réduction

Pour réduire les effets du trafic, les flux seront optimisés. Des consignes liées à l'arrêt des moteurs lors des opérations de chargements et de déchargements seront mises en place. Les enlèvements et les transferts de matières seront planifiés.

Pour le risque incendie, des mesures techniques (murs REI 120 et système de détection dans l'entrepôt), humaines (formations et sensibilisation du personnel à la sécurité) et organisationnelles (procédures, exercices...) sont prévues dont :

- 5 poteaux incendie ;
- une réserve incendie ;
- des détecteurs incendie ;
- un séparateur hydrocarbure,
- une réserve d'eau incendie,
- une cuve de rétention des eaux polluées.